

«C'est un mépris extraordinaire envers la pratique de la musique»

ÉCOLES

Les 700 profs de musique du canton de Vaud sont écoeürés. Voilà quarante ans qu'ils demandent une mise à niveau de leurs salaires. Il y a cinq ans, des négociations ont été ouvertes. Le projet qui en résulte s'enlise. Le président des enseignants de musique refuse l'impasse.

DANIEL AUDÉTAT TEXTES
CHRISTIAN BRUN PHOTO

En septembre, Anne-Catherine Lyon, cheffe du Département de la formation, a remis au Conseil d'Etat son avant-projet de loi sur les écoles de musique. Mais des communes se sont rebiffées. Question d'argent, bien sûr. Après Nicole Grin, secrétaire générale de l'Union des communes vaudoises (UCV, 24 heures du 22 février), Loris Sevhonkian offre son éclairage. Il préside l'Association vaudoise des enseignants de musique.

- Un consensus avait été trouvé. Comment comprendre qu'il soit remis en question?

- Le temps n'a pas joué en notre faveur. Les perspectives électorales de 2011 et 2012 radicalisent les discours. Des voix qui auraient pu s'exprimer par le passé choisissent de le faire maintenant.

- Le Grand Conseil pourrait-il vous lâcher?

- Je ne peux l'imaginer. Déposée il y a deux semaines, l'initiative parlementaire du député écologiste Raphaël Mahaim prévoit que le Grand Conseil présente et vote sa propre loi si l'avant-projet d'Anne-Catherine Lyon s'enlise. Malheureusement, les socialistes



PÉDAGOGUE Loris Sevhonkian avec une de ses élèves, Alyssa, 8 ans, au Conservatoire de musique de Morges, à Beausobre. **MORGES, LE 24 FÉVRIER 2010**

redoutent toujours d'apparaître déloyaux à l'égard d'Anne-Catherine Lyon, leur ministre, alors qu'un engagement plus net de leurs députés serait déterminant. Sur le fond, la contestation de l'avant-projet vient des libéraux, qui ne se voient de salut électoral qu'en *Neinsager* et ne proposent rien de constructif.

- Le problème serait-il au niveau du Conseil d'Etat, qui n'a pas

soumis au Grand Conseil l'avant-projet d'Anne-Catherine Lyon?

- Le Conseil d'Etat a manqué de leadership. Pour nous, la messe est dite. Tous les éléments sont là. Ne manquent que l'action et la décision.

- Et la réticence des communes?

- Il faut la relativiser. Dans le cadre du sondage organisé par l'UCV, le non l'a emporté d'une courte tête. Mais une majorité n'a

pas pris part à cette consultation. Un cinquième des communes seulement ont manifesté leur opposition à l'avant-projet.

- Tant pis pour le consensus?

- Le consensus, c'est quoi? Attendre benoîtement que tout le monde dise oui? Il y aura toujours des communes pour refuser de financer des missions assumées par d'autres.

- Le coût de l'enseignement de la musique ne reste-t-il pas exagéré?

- L'enseignement de la musique coûte cher. Très souvent, il est individualisé. Il faut du matériel. La décentralisation de l'organisation des écoles implique des frais. Mais elle est nécessaire. Ou alors il faudrait que le Pays-d'Enhaut ou la vallée de Joux soient privés de leurs écoles de musique...

- La rémunération des profs doit être harmonisée. Mais faut-il prendre comme norme le plus haut des salaires en vigueur?

- Malgré une formation universitaire, nous demandons seulement à être rétribués en équivalence

avec les maîtres de l'école primaire. Sans même revendiquer la revalorisation salariale que ces derniers ont récemment obtenue.

- Un pas vers l'intégration à la fonction publique?

- Loin de là! Nous resterons tributaires de l'appréciation de nos élèves et de leurs parents. Cette fragilité de l'emploi est inhérente à notre métier. Nous aimerions simplement qu'elle soit pondérée. Par exemple en obtenant le droit à une retraite. Une demande aussi minimale est-elle contestable en Suisse?

- L'apprentissage de la musique à des fins non professionnelles, n'est-ce pas un hobby? Et son subventionnement, une brèche?

- Exploité par les libéraux, cet argument témoigne d'un mépris extraordinaire envers la pratique de la musique. Par sa dimension collective, elle est davantage qu'un passe-temps. Le canton de Fribourg dispose depuis trente ans d'une loi sur les écoles de musique et, que je sache, ne sub-

» Courrier en masse

RÉACTIONS Les profs n'attendent pas leur manif de samedi prochain pour faire entendre leurs protestations. Lundi dernier, 24 heures proposait comme question du jour: «L'apprentissage non professionnel de la musique doit-il être subventionné?» Un millier de réponses et 70% de oui! Ce chiffre ne constitue pas un record. En revanche, le nombre de commentaires ajoutés à la réponse a touché des sommets jamais atteints dans notre page Débats: plus de 400. L'écrasante majorité des intervenants se déclarent favorables au subventionnement. Les messages émanent de musiciens amateurs et professionnels de toute la Suisse romande. Ils relèvent que le canton de Vaud est le dernier à se pencher sur la question. Ils insistent sur l'importance de la musique pour le développement personnel et la culture. D'aucuns mettent en avant que la musique doit être accessible à tous et par conséquent subventionnée. Enfin, est souligné le salaire très bas dans certaines écoles de musique. **J. FD**

ventionne toujours pas l'équitation ou l'aérobic.

- Le dispositif que prévoit Anne-Catherine Lyon pour le fonctionnement des écoles de musique est-il trop compliqué?

- Deux réponses à cela. D'abord, le projet de financement des écoles de musique est décalqué d'un système qui a fait ses preuves sur la Riviera. Ensuite, l'initiative parlementaire de Raphaël Mahaim propose un dispositif nettement simplifié qui pourrait être une bonne alternative.

- Au bout du compte, où en est-on?

- Si les communes ont choisi de rouvrir les négociations, c'est sans doute par crainte que le Grand Conseil ne leur impose sa solution. Refuser le principe d'un financement public conjoint des écoles de musique, comme le font des communes nanties, cela revient à dire que les parents doivent payer l'essentiel de la facture! Est-ce vraiment ce que veulent les Vaudois? ■

Dix-huit francs par habitant, vraiment?

L'Union des communes vaudoises affirme qu'avec l'avant-projet d'Anne-Catherine Lyon, la facture par habitant s'élèverait à 18 francs pour chaque commune. «Assertion inexacte et trompeuse», rétorque Loris Sevhonkian. Ce chiffre est une «moyenne lissée». Des communes payeront moins de 18 francs, voire beaucoup moins, d'autres davantage.

Cela découle du système de financement retenu. Cette mécanique intègre deux facteurs. Chaque commune payera 9,16 francs par habitant. A ce montant forfaitaire s'ajouteront 432 francs par élève de la commune fréquentant une école de musique.

«Ce qui importe, relève Loris Sevhonkian, c'est le montant global à la charge des

communes»: 12 millions, soit un tiers de la facture. Canton et parents assumeront à parts égales les deux autres tiers du coût total (37,4 millions de francs contre 29,5 millions actuellement).

A chaque partenaire son tiers de la facture totale: c'est la formule sur laquelle repose le projet d'Anne-Catherine Lyon. Un équilibre remis en question.

Menace sur les pâtes molles

FROMAGES

En quittant Moudon, ELSA abandonnera la fabrication de produits réputés. De quoi donner du souci au canton, propriétaire d'une demi-douzaine de labels.

L'offre d'Estavayer Lait SA (ELSA) pour l'achat des anciens locaux de l'Ecole de fromagerie de Moudon n'a pas passé la rampe du canton. Résultat, ELSA, qui assurait depuis 2004 la production de centaines de tonnes de fromages pour le compte de Migros, quittera les lieux à fin avril 2010. «Les neuf employés touchés se sont tous vu proposer une solution de placement», explique Daniel Gasser, directeur d'ELSA. «Nous souhaitons investir plusieurs millions pour l'achat, la rénovation et la réaffectation de ces locaux, dit-il, déçu par cette issue. Nous vou-

lions la spécialiser dans les pâtes molles.»

L'Etat de Vaud va vraisemblablement garder le bâtiment administratif pour y installer différents services. La halle industrielle sera louée. ELSA plie bagages et Migros devra se fournir ailleurs. Pas simple. Car si l'approvisionnement en gruyère (190 tonnes par an) ou en fromage à raclette (10 tonnes) ne pose pas trop de soucis, il en va autrement des pâtes molles.

Une solution, rapidement!

Le site produisait 120 tonnes de Cœur de Moudon, de Brie, de Saint-Etienne, de Convive, de Bourg-Mignon ou de Baronne de Jolimont. «Les gens viennent de loin chercher ces fromages réputés. Ce sont de vrais labels pour Moudon», commente Louis Fagnière, affineur. Reste à savoir comment le canton va faire pour

ne pas voir ses appellations disparaître du marché. «On cherche une solution, et vite! réplique Frédéric Brand, chef du Service de l'agriculture. Nous nous sommes mis en quête d'un nouveau fabricant dans la région. Ça ne sera pas facile. Pourtant, il y a un potentiel dans ces pâtes molles.» C'est vrai, en cinq ans à Moudon, ELSA a triplé cette production. Mais elle pouvait s'appuyer sur le réseau de distribution de Migros. Qu'en sera-t-il avec le futur fromager?

Du côté de la trentaine de producteurs de lait de la région, on a anticipé. Leur Gruyère AOC sera fabriqué dès l'année prochaine dans une nouvelle fromagerie, construite dans la zone industrielle de Moudon. Un investissement de près de 7 millions, consenti par les sociétés de laiterie de Moudon, de Chavannes-sur-Moudon et de Bussy.

CHRISTIAN AEBI

PUBLICITÉ

Retraités: vos rentes sont garanties!

L'adaptation des rentes du 2^e pilier ne concerne pas les retraités. Mais un OUI le 7 mars consolidera le 2^e pilier, aussi dans leur intérêt.

Comité romand pour des rentes de 2^e pilier sûres et équitables
Case postale 3065, 1211 Genève 3 / Resp. V. Simon

OUI le 7 mars, pour un 2^e pilier solide

www.rentes-equitables.ch